

Pourquoi aucun contrat n'est traduit

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Une traduction de contrat n'est pas une aide à la lecture : c'est un texte que le client va appliquer.**

Nuance perdue	Ce qu'elle change
« Peut » au lieu de « doit »	Une faculté devient une obligation, ou l'inverse
Délai « à compter de la réception » plutôt que « de l'expédition »	Plusieurs jours d'écart

Si un écart apparaît, le client aura raison de dire qu'on lui a écrit cela.

Ce que trois langues ajoutent au piège

Langue lue par le client	Langue qui fait foi	Ce qui est dit au client
Français	Français	Rien à signaler

Langue lue par le client	Langue qui fait foi	Ce qui est dit au client
Anglais	Français	La version française fait foi, systématiquement
Espagnol	Français	La version française fait foi, systématiquement

Ce que l'agent fait à la place

Élément	Fourni ?
Renvoi à la version officielle	Oui
Indication de la version qui fait foi	Oui
Explication en langage courant de ce que la clause traite	Oui
Reformulation de la clause comme si c'était son texte	Non
Position sur l'application de la clause à un cas	Non

« Votre situation entre dans ce cas » est une interprétation juridique, écrite, dans la langue du client, sous l'en-tête de l'entreprise.

Ces demandes partent à un humain avec la clause identifiée : **le délai est plus long, et c'est le seul point où l'agent assume de ralentir.**

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.